



**HAL**  
open science

**La question de la complexité dans le domaine de la  
sémantique lexicale. Pour une approche constructiviste  
de la polysémie du verbe accorder**

Philippe Planchon

► **To cite this version:**

Philippe Planchon. La question de la complexité dans le domaine de la sémantique lexicale. Pour une approche constructiviste de la polysémie du verbe accorder. Olga Galatanu; Ana-Maria Cozma; Abdelhadi Bellachhab. Représentations du sens linguistique : les interfaces de la complexité, 33, Peter Lang, pp.103-119, 2016, GRAMM-R, 9783035266214. halshs-03513729

**HAL Id: halshs-03513729**

**<https://shs.hal.science/halshs-03513729v1>**

Submitted on 5 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La question de la complexité dans le domaine de la sémantique lexicale Pour une approche constructiviste de la polysémie du verbe *accorder*

Philippe Planchon – philippe.planchon@univ-tours.fr  
Université de Tours, Laboratoire Ligérien de Linguistique (UMR 7270)

### 1. Complexité et polysémie

La polysémie verbale constitue un terrain propice à l'étude de la question de la complexité dans la représentation du sens linguistique. S'agissant d'une question aussi débattue que la polysémie, nous proposons de centrer notre analyse sur le verbe *accorder*. Ce verbe présente deux propriétés qui justifient à nos yeux une telle analyse. D'une part, ce verbe est marqué par une forte polysémie. Or, bien que la fréquence et la polysémie aillent usuellement de pair, ce verbe n'est pas l'un des verbes les plus fréquents du français. D'autre part, ce verbe connaît une grande variété de constructions syntaxiques, qui ne sont pas elles-mêmes sans lien avec sa polysémie.

La polysémie du verbe *accorder* peut être illustrée par la possibilité de substituer à ce verbe différents synonymes selon ses contextes d'emploi. Considérons les exemples suivants :

- (1) *Il lui a accordé un délai*
- (2) *Il lui a accordé tout le mérite*
- (3) *Il lui a accordé une oreille attentive*

Parmi les synonymes possibles d'*accorder*, le verbe *consentir* n'est acceptable qu'en (1) :

- (1') *Il lui a consenti un délai*
- (2') \**Il lui a consenti tout le mérite*
- (3') \**Il lui a consenti une oreille attentive*

Le verbe *reconnaître* n'est acceptable que pour l'exemple (2) :

- (1'') \**Il lui a reconnu un délai*
- (2'') *Il lui a reconnu tout le mérite*
- (3'') \**Il lui a reconnu une oreille attentive*

Le verbe *prêter* ne peut se substituer à *accorder* que dans l'exemple (3) :

- (1''') \**Il lui a prêté un délai*
- (2''') \**Il lui a prêté tout le mérite*
- (3''') *Il lui a prêté une oreille attentive*

En outre, si l'on considère l'emploi du verbe *accorder* illustré par l'exemple (4), il apparaît qu'aucun de ces synonymes n'est acceptable :

- (4) *Il a accordé l'adjectif au nom*
- (4') \**Il a consenti l'adjectif au nom*
- (4'') \**Il a reconnu l'adjectif au nom*
- (4''') \**Il a prêté l'adjectif au nom*

Ces contraintes répondent à l'intuition selon laquelle le verbe *accorder* n'a pas le même sens dans ces différents emplois. Toutefois, cette variation sémantique est elle-même liée aux contextes d'emploi du verbe, et notamment à l'interprétation de son complément d'objet direct. Les propriétés particulières des différents composants de l'énoncé et de leur agencement contribuent donc à cette variation d'une manière qu'il n'est pas à première vue facile de prévoir.

L'hétérogénéité des phénomènes et l'imprévisibilité des effets justifient l'emploi du terme de *complexité*, suivant l'analyse qu'en propose Culioli (1992, pp.10-11) : la question de la complexité serait liée au degré d'intrication des phénomènes. Mais s'agit-il d'une propriété de l'unité lexicale ou de ses relations au contexte ? De quelle façon doit-on modéliser la polysémie ? De quelle façon peut-on modéliser les relations entre les valeurs du verbe et ses contextes d'emploi ?

Nous proposons d'analyser ces relations en nous appuyant sur la notion de plan de variation, telle qu'elle a été développée dans le cadre de la Théorie des Opérations Prédicatives et Énonciatives (Culioli : 1990, 1999). Ce cadre théorique s'inscrit dans une perspective plus large que l'on peut définir comme une perspective constructiviste<sup>1</sup> : les éléments contenus dans l'énoncé, qu'il s'agisse des unités lexicales ou de leur agencement syntaxique, définissent les conditions d'interprétation de cet énoncé, quel que soit l'usage qui en est fait.

Suivant cette hypothèse, un marqueur lexical sera susceptible de présenter différents plans de variation selon ses modes de relation au contexte (Paillard : 2000). L'analyse doit donc tenir compte de ces variations afin de définir l'identité même du marqueur. S'agissant du verbe *accorder*, cette hypothèse présente un intérêt particulier, dans la mesure où il convient d'établir si l'on a ici affaire à un marqueur polysémique ou à une forme d'homonymie. Afin d'étudier cette question, nous proposons de nous appuyer tout d'abord sur le réseau de synonymes qui caractérise le verbe *accorder* (2°). Nous proposerons alors de mettre en relation certains de ces synonymes et différentes configurations syntaxiques dans lesquelles se trouve employé le verbe *accorder* (3°).

Ceci nous conduira à dégager un premier plan de variation, lié aux propriétés temporelles et aspectuelles du verbe en fonction de ses emplois (4°). Ce plan de variation est défini par différents modes de fonctionnement. Nous examinerons ensuite la relation entre ce plan de variation et le fonctionnement prédicatif des compléments du verbe (5°), ce qui nous amènera à envisager un deuxième plan de variation, lié aux modes de contextualisation du verbe. L'articulation de ces plans de variation permet de mieux comprendre les relations entre la sémantique et la syntaxe, et nous envisagerons pour finir la question de l'aspect dans le cas d'un complément à l'infinitif (6°).

De notre point de vue, une analyse conduite dans une perspective énonciative et constructiviste gagne à être associée à différents outils d'analyse, permettant de mettre en évidence certaines caractéristiques propres à ce marqueur. En particulier, les analyses proposées ici s'appuient sur une exploration préalable qui a été conduite sur le corpus Frantext, ainsi que sur deux outils

---

<sup>1</sup> D'autres théories s'inscrivent également dans cette perspective, notamment les grammaires de construction, ou encore différentes formes de sémantique instructionnelle. Les analyses que nous proposons dans cet article ne sont donc pas *a priori* incompatibles avec ces autres approches du lexique ou de la grammaire.

lexicographiques mis en ligne, à savoir le *Dictionnaire Electronique des Synonymes* (cf. 2° *infra*) et *les Verbes français* de J. Dubois et F. Dubois-Charlier (cf. 3° *infra*). De tels outils nous ont en effet paru utiles pour mettre au jour les différents niveaux d'intrication des phénomènes qui participent de la polysémie du verbe *accorder* et de la multiplicité de ses synonymes.

## 2. Les relations synonymiques

Sachant que le verbe *accorder* connaît de nombreux synonymes, il convient de déterminer si ceux-ci constituent un réseau cohérent, ou s'ils relèvent d'une sorte de profusion incontrôlable.

Ainsi que le montrent les exemples (1) à (4), les synonymes que l'on peut spontanément rattacher au verbe *accorder* ne peuvent se substituer à ce verbe que sous certaines conditions contextuelles. Nous poserons qu'il s'agit là d'une forme de synonymie locale.

Afin de mieux caractériser la polysémie propre à *accorder*, nous proposons d'examiner les synonymes de ce verbe à partir du *Dictionnaire Electronique des Synonymes (DES)*<sup>2</sup>.

Le *DES* mentionne 81 synonymes<sup>3</sup> pour le verbe *accorder*. Ces synonymes ne présentent pas tous la même fréquence d'emploi, si l'on compare par exemple *donner* et *octroyer*<sup>4</sup>. En outre, certains synonymes relèvent de registres différents (*goupiller* côtoie ainsi *gratifier*). Enfin, on trouve aussi comme synonymes différentes lexies : des combinaisons de verbes (*faire aller*), des verbes employés avec *d'accord* (*tomber d'accord*, *mettre d'accord*), ou encore diverses locutions formées à partir du verbe *mettre* (*mettre en état*, *mettre en proportion*, *mettre en rapport*).

Le *DES* permet de représenter les liens de synonymie existant entre le verbe *accorder* et ses synonymes, en prenant en compte les relations de synonymie existant par ailleurs entre ces différents synonymes du verbe *accorder*. Ce type de représentation présente l'avantage de structurer et de modéliser certaines propriétés de fonctionnement du verbe *accorder*.

A cet égard, l'analyse développée par S. Ploux et B. Victorri (1998) permet de distinguer les cas de monosémie, d'homonymie et de polysémie, selon qu'il existe ou non des relations de synonymie entre les synonymes de l'unité lexicale étudiée. Si tous les synonymes sont synonymes entre eux, l'unité lexicale est monosémique<sup>5</sup>. Par contre, l'unité est homonymique si l'ensemble de ses synonymes est séparable en deux sous-ensembles disjoints<sup>6</sup>. Enfin, l'unité est polysémique si ses synonymes ne sont pas synonymes entre eux, mais reliés à l'aide d'une chaîne de synonymes<sup>7</sup>.

---

<sup>2</sup> Le *Dictionnaire Electronique des Synonymes* a été conçu, développé et mis en ligne par l'INALF, l'ELSAP et le CRISCO, et peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://www.crisco.unicaen.fr/des>>

<sup>3</sup> A titre d'exemple, voici quelques-uns de ces synonymes : *abandonner*, *adapter*, *adjuger*, *autoriser*, *bénir*, *céder*, *combinaison*, *donner*, *impartir*, *installer*, *joindre*, *lâcher*, *proportionner*, *reconnaître*, *rythmer*, *satisfaire*...

<sup>4</sup> Ainsi, dans la base de données Frantext, pour la période 1940-1990 (version non catégorisée), *donner* présente 59445 occurrences (formes conjuguées), là où *octroyer* n'en comporte que 244.

<sup>5</sup> Par exemple, les trois synonymes de *glossaire* (*dictionnaire*, *lexique*, *vocabulaire*) sont synonymes entre eux.

<sup>6</sup> Par exemple, *grève* présente deux sous-ensembles de synonymes : d'une part {*bord*, *côte*, *groize*, *lais*, *littoral*, *plage*, *rivage*, *rive*}, et d'autre part {*arrêt*, *cessation*, *coalition*, *débrayage*, *interruption de travail*, *lock-out*}.

<sup>7</sup> Par exemple, les synonymes de *guerre* se répartissent en plusieurs groupes de synonymes qui sont synonymes entre eux : (1) *bataille*, *combat*, *conflit* ; (2) *campagne*, *croisade*, *expédition* ; (3) *polémique*, *dispute*, *querelle* ; (4) *affaire*, *démêlé*, *difficulté* ; (5) *émeute*, *insurrection*, *troubles*. Ces séries sont reliées entre elles par certains

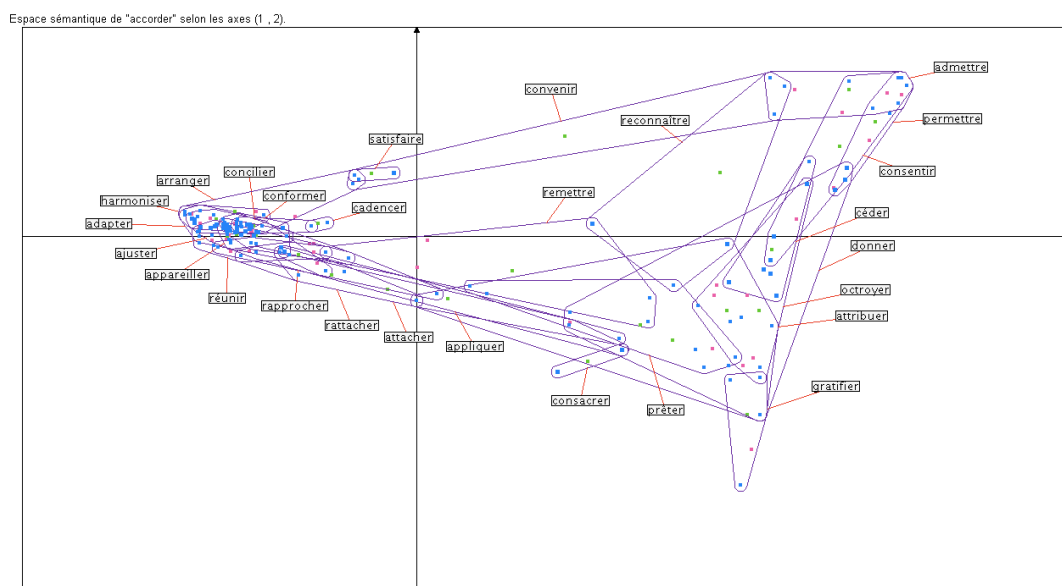
La polysémie suppose donc un réseau continu de relations entre les synonymes de l'unité lexicale, par contraste à l'absence de réseau (monosémie) et l'absence de continuité (homonymie).

Pour représenter ces relations de synonymie, les synonymes sont regroupés en cliques. Cette représentation permet de « dégager les différents sens d'une unité, sans pour autant écarter les sens intermédiaires qui caractérisent les unités polysémiques » (*op.cit.*). Une clique est alors définie comme un ensemble maximal d'unités lexicales mutuellement synonymes<sup>8</sup>.

Dans le cas présent, le *DES* permet de définir 128 cliques pour le verbe *accorder*. Chaque clique peut comporter un nombre plus ou moins important de synonymes. L'objectif est alors d'établir s'il existe des relations d'adjacence entre toutes les cliques définies par le *DES*.

Afin d'optimiser la recherche de telles relations<sup>9</sup>, nous avons cherché les relations d'adjacence en commençant par les plus petites cliques, et en privilégiant pour chaque clique le synonyme qui présentait le plus fort potentiel d'adjacence à d'autres cliques. Cette méthode a permis de définir 24 synonymes couvrant la totalité de l'espace sémantique associé à *accorder*, auxquels ont été ajoutés divers synonymes assurant la transition entre les différentes zones<sup>10</sup>.

La représentation suivante permet de visualiser les regroupements obtenus :



Comme le montre ce graphique, il n'y a pas de rupture dans le réseau des synonymes du verbe *accorder*, et c'est pourquoi nous poserons qu'il ne s'agit pas ici d'homonymie. Les relations d'adjacence entre les différentes zones du graphique permettent de conclure à la polysémie du verbe *accorder*, puisque ce verbe présente un réseau continu de synonymes.

synonymes : (1)-(2) *bataille* est synonyme de *campagne* ; (1)-(3) *conflit* est synonyme de *dispute* ; (1)-(4) *conflit* est synonyme de *difficulté* ; (3)-(4) *dispute* est synonyme de *démêlé* ; (3)-(5) *émeute* est synonyme de *querelle*.

<sup>8</sup> Voici un exemple de clique {*accorder*, *cadencer*, *conformer*}, caractérisée par trois relations de synonymie : *accorder* est synonyme de *cadencer*, *cadencer* de *conformer*, et *conformer* d'*accorder*. Cet ensemble est maximal, puisque le *DES* n'enregistre pas d'autre verbe qui soit lui-même synonyme de ces trois verbes.

<sup>9</sup> Sur les méthodes à employer pour l'analyse de ces réseaux de relations synonymiques, voir en particulier J.-L. Manguin *et al.* (2004), et J. François (2007).

<sup>10</sup> Voici la liste obtenue : *adapter*, *appareiller*, *rattacher*, *prêter*, *attribuer*, *rapprocher*, *consacrer*, *conformer*, *cadencer*, *satisfaire*, *octroyer*, *reconnaître*, *céder*, *donner*, *ajuster*, *concilier*, *arranger*, *consentir*, *gratifier*, *harmoniser*, *permettre*, *admettre*, *concéder*, *réunir*, *attacher*, *appliquer*, *remettre*, *concéder*, *convenir*, *allouer*.

### 3. L'organisation des constructions syntaxiques

La plus grande concentration de synonymes est dans la partie gauche du graphique, centrée sur les notions de conformité, d'adaptation et d'ajustement. De proche en proche, en remontant vers le haut du graphique, on trouve l'expression de différentes formes de relation harmonieuse entre entités, individus ou parties d'un même ensemble (*harmoniser, arranger, satisfaire, convenir*).

La partie supérieure à droite du graphique porte sur des modalités d'acceptation (*admettre, permettre, consentir*), et la partie inférieure à droite porte sur différentes formes d'attribution (*céder, donner, octroyer, allouer*). Ces deux ensembles se recoupent au milieu du graphique, avec les synonymes *reconnaître, remettre* et *prêter*. Les notions de lien et de réunion complètent le bas du graphique, en remontant vers la gauche (*appliquer, attacher, rattacher, rapprocher, réunir*).

Sur un plan syntaxique, on remarque une corrélation entre ces zones et différentes propriétés syntaxiques du verbe *accorder*, ce qui correspond au phénomène décrit par J. François (2008) sous le terme de *polytaxie*. Ainsi, les synonymes admettant une complétive se trouvent en haut à droite du graphique (*reconnaître, admettre, concéder, consentir...*). D'autre part, les verbes ditransitifs<sup>11</sup> se trouvent en bas à droite (*donner, octroyer, attribuer, allouer...*). Enfin, les verbes transitifs acceptant un complément d'objet pluriel ou un groupe prépositionnel introduit par *avec* se trouvent concentrés dans la partie gauche du graphique (*ajuster, réunir, concilier...*).

Une des questions qui se posent à cet égard est de savoir s'il s'agit d'une corrélation liée aux propriétés sémantiques de la construction syntaxique, ou aux conditions requises pour opérer une substitution entre synonymes, conditions qui s'imposent à la pratique du lexicographe.

Dans le cas présent, on peut observer que ces corrélations recourent les principales distinctions obtenues à partir de l'analyse distributionnelle du verbe *accorder*, telle qu'elle a été notamment mise en œuvre dans *Les verbes français* (Dubois, Dubois-Charlier : 1997)<sup>12</sup> :

1. Sens "*modification*" : construction transitive à un complément

- l'emploi pronominal n'est pas représenté
- les noms *accord, accordeur, accordage* sont utilisables

Exemple : "*Le musicien accorde son violon*"

2. Sens "*union*" : construction transitive à complément pluriel ou coordonné

- possibilité d'un emploi pronominal
- le nom *accord* est utilisable
- quatre emplois : (qc à abs<sup>13</sup>) *accorder ses actes à ses principes*

(qc avec qc) *accorder l'adjectif avec le nom*

(qc avec qc) *accorder une couleur avec une autre*

(qn avec qn) *on accorde Pierre avec Henri sur l'essentiel*

---

<sup>11</sup> Par commodité, nous utiliserons le terme *ditransitif* pour les constructions transitives à deux compléments.

<sup>12</sup> Pour une présentation systématique de ces principes, voir notamment J. François *et al.* (2007).

<sup>13</sup> Les abréviations employées sont : *abs* pour *abstrait* ; *qc* pour *quelque chose* ; *qn* pour *quelqu'un*.

3. Sens "*don*" : construction ditransitive (complément second introduit par *à*)

- possibilité d'un emploi pronominal
- le nom *accord* n'est pas utilisable
- trois emplois : (qc à qn) *on accorde un congé à quelqu'un*  
(abs à qc) *il accorde de l'importance à ce projet*  
(abs à qn) *il accorde sa confiance à Pierre*

4. Sens "*communication*" : construction à deux compléments, dont une complétive

- absence d'emploi pronominal
  - le nom *accord* n'est pas utilisable
- Exemple : "*Je t'accorde que tu n'as pas tort*"

Bien que cette répartition soit utile pour l'analyse du verbe *accorder*, il nous semble qu'elle ne doit pas s'entendre comme une classification rigide. Ainsi, la différence entre 2. et 3. repose en grande partie sur la différence entre les prépositions *avec* et *à*, ainsi que sur la nature des compléments. Or, le choix de la préposition n'est pas rigide, et l'on pourra trouver par exemple :

(5) *Il a accordé sa vie à ses principes*

(5') *Il a accordé sa vie avec ses principes*

Il en va de même pour l'emploi catégorisé comme "sens grammatical" du verbe *accorder* :

(6) *Il a accordé l'adjectif avec le nom*

(6') *Il a accordé l'adjectif au nom*

Comme l'indique P. Cadiot, « avec *AVEC*, *adjectif* et *nom* sont "construits" au même niveau, comme deux catégories individualisées (cf. la proximité avec la variante "accorder l'adjectif et le nom") » (1991, p.19), alors qu'un exemple comme (6') « accentue beaucoup l'asymétrie : on pourrait dire de manière imagée qu'il donne à l'adjectif le nom pour cible ! » (*ibid.*).

De plus, la possibilité d'assigner une telle cible est compatible avec l'emploi transitif du verbe :

(7) *Il a accordé son violon au la du diapason*

Dans un sens figuré, cette valeur d'ajustement se rencontre également avec un complément second introduit par *à*, ce qui permet de rétablir une continuité entre les sens 1. et 2. :

(8) *Il ne fallut pas longtemps pour que Henri Albert accorde son violon au nôtre...*<sup>[14]</sup>

L'ambiguïté peut également exister entre les sens 2. et 3., comme le montre l'exemple (9) :

(9) *Pour que soit dignement sa naissance fêtée, accordons une lyre aux voeux de l'univers ;  
que d'un dieu rigoureux la savante dictée impose à nos souhaits la cadence des vers !*<sup>[15]</sup>

De fait, la notion d'*union* (ou de *réunion*) reste difficile à définir, et il nous semble préférable de raisonner en termes d'ajustement. Cette valeur se retrouve en effet pour des constructions ditransitives qui n'indiquent pas la simple *réunion* d'éléments, mais leur *modification* :

---

<sup>14</sup> *Redu, un village à livres ouverts*, Noël Anselot, 2004, Bruxelles, Racine, p.33.

<sup>15</sup> *Oeuvres poétiques*, Vincent Muselli, 1941, Paris, Points et Contrepoints, pp.17-19, Frantext L343.

(10) *Le Kabyle, lui, s'est parfumé à la menthe fraîche et a accordé l'incendie naturel de sa tignasse à un costard vert, phosphorescent, cintré à la taille et pattes d'éléphant.* <sup>[16]</sup>

Ces différents éléments montrent le risque qu'il y aurait à reporter la variation sémantique sur le seul contexte du verbe et de ses constructions syntaxiques, tout en laissant entière la question de la contribution du verbe à l'interprétation de son environnement.

De même, la notion de *don* reste assez peu adaptée pour les emplois d'*accorder* qui sont pris ici en considération. Selon D. Willems, « *accorder quelque chose à quelqu'un* renverra au sens grammatical de /donation/ » (2002, p.290). Or, la *donation* suppose une forme de transfert, où le donateur possède l'objet dont il se prive volontairement au profit d'un tiers.

La question se pose alors de savoir comment opère ce transfert et où se trouve la privation pour les emplois pris comme exemples dans le sens 3. En effet, de "*Pierre a accordé un jour de congé à Paul*", il ne s'ensuit pas que "*Pierre a un jour de congé en moins*".

Il n'en reste pas moins que la catégorie 'abstrait' mise en avant pour ce type d'emploi est une piste intéressante. Une comparaison avec le verbe *donner* permet de préciser ce qui est en jeu :

(11) *On a accordé une cigarette au condamné à mort*

(12) *On a donné une cigarette au condamné à mort*

La distinction entre l'abstrait et le concret ne suffit pas expliquer la différence entre (11) et (12). On peut en effet admettre qu'il y a bien chaque fois un objet concret impliqué. Néanmoins, le contexte d'emploi est assez différent, et l'on pourra notamment ajouter l'adjectif *dernier* (13) ou employer une construction infinitive (14) dans le cas du verbe *accorder* :

(13) *On lui a accordé une dernière cigarette*

(14) *On lui a accordé de fumer (une dernière cigarette)*

Or, il n'en va pas de même pour le verbe *donner*, pour lequel l'adjectif *dernier* est assez peu naturel (15), et s'interprétera au mieux comme une dernière occurrence de *don* :

(15) ?*On lui a donné une dernière cigarette*

D'autre part, *donner* n'accepte pas de construction infinitive<sup>17</sup> :

(16) \**On lui a donné de fumer (une dernière cigarette)*

Quel que soit le caractère concret du référent associé à *cigarette*, il nous semble que l'analyse peut être approfondie s'il est tenu compte du fonctionnement prédicatif de ce nom, à l'instar des noms *importance* et *confiance* catégorisés comme "abstrait" dans le sens "don" (sens 3.).

#### 4. Les modes de fonctionnement

Qu'est-ce qui est réellement accordé dans l'exemple (13) ? S'agit-il de recevoir en don un objet concret ? Ne s'agit-il pas plutôt d'en faire usage (par exemple *fumer* pour *une cigarette*) ? De

---

<sup>16</sup> *La Petite marchande de prose*, Daniel Pennac, 1989, Paris, Gallimard, pp.56-57, Frantext S249.

<sup>17</sup> Si l'on excepte des constructions impersonnelles (*Il ne m'a jamais été donné de le rencontrer*), où la relation intersubjective est effacée au profit de la contingence (*Il ne m'a jamais été donné l'occasion de le rencontrer*).



même, pour l'exemple (17), la seule glose qui semble pertinente est celle qui consiste à rattacher au nom *lit* la possibilité d'y dormir<sup>18</sup>, ce qui se trouve d'ailleurs explicité à la fin de l'exemple :

(17) *On ne lui a pas demandé ses papiers avant de lui accorder ce lit et pour la première fois depuis longtemps – trois jours ! trois siècles ! – il va pouvoir dormir.* <sup>[19]</sup>

Ce fonctionnement prédicatif du nom fait défaut pour des noms comme *violon* ou *adjectif*. Ce critère permet de renforcer l'opposition entre le sens 3. et les sens 1. et 2. Toutefois, on notera que rien n'exclut *a priori* d'employer un nom comme *violon* avec un fonctionnement prédicatif<sup>20</sup> :

(18) *Ses parents lui ont accordé le violon (à raison d'une heure par semaine).*

Il est vrai que l'exemple (18) est assez peu naturel, mais il peut être amélioré par l'emploi d'un infinitif comme *jouer*, voire par un nom de modalité (*droit*) :

(18') *Ses parents lui ont accordé (le droit) de jouer du violon à raison d'une heure par semaine*

L'exemple (18) peut également être amélioré en plaçant le nom *heure* en tête du complément :

(18'') *Ses parents lui ont accordé une heure de violon par semaine.*

Dans les exemples (11), (17) et (18), *accorder* permet d'indiquer qu'une période de temps se trouve consacrée à l'accomplissement d'une activité de façon dérogatoire ou exceptionnelle. Ainsi, pour l'exemple (11), le temps consacré à *fumer une cigarette* reste compatible avec le temps imparti pour l'exécution du condamné. Cette dissociation entre le temps servant à ancrer le procès (*fumer, dormir, jouer...*) et les propriétés qualitatives ou modales liées à ce procès (⇒ légitime, acceptable) est caractéristique d'un fonctionnement prédicatif<sup>21</sup>. Dans le cas présent, cela signifie que la mesure temporelle associée au procès, qui est elle-même susceptible d'être quantifiée, reste indépendante des propriétés qualitatives qui se trouvent attachées à cette occurrence de procès.

Cette forme d'indépendance peut être illustrée par l'exemple (19) :

(19) *L'ennemi nous a accordé du répit.*

La notion de *répit* est associée à une opération de quantification qui assigne une portion de temps à l'ancrage de cette notion. La caractérisation de cette classe d'instantants comme *répit* n'est pas elle-même déterminée par la notion de *répit* ou par les conditions de validation du verbe *accorder*. Par suite, l'exemple (19) conservera la même interprétation que le *répit accordé* soit d'une heure, d'un jour, ou d'un an, voire seulement *un bref instant de répit* : c'est toujours *du répit*.

L'interprétation du procès reste inchangée lorsque *l'ennemi cesse de nous accorder du répit* : *il y a eu (en tout cas) un moment de répit*. Nous pouvons parler dans un tel cas de figure d'un

---

<sup>18</sup> Selon J.-J. Franckel et D. Lebaud (1992), le nom *lit* a une prédisposition à s'interpréter au regard d'une activité (*dormir* dans notre exemple), par comparaison avec des noms comme *table*. Ceci expliquerait la différence d'acceptabilité entre *Il est au lit* et *?Il est à la table*, de même que « *Le lit est bon* renvoie à ses qualités en vue d'y dormir, alors que *La table est bonne* est de l'ordre de la métonymie (*La nourriture est bonne*) » (1992, p.102).

<sup>19</sup> *Sueur aux tripes*, Léo Malet, 1969, Paris, Laffont, pp.296-297, Frantext R856.

<sup>20</sup> « Le fonctionnement prédicatif ou non-prédicatif du complément n'est pas automatiquement associé à une **forme** donnée de complément » (Franckel, Lebaud : 1990, p.218).

<sup>21</sup> « [Le] fonctionnement prédicatif implique dissociation entre la construction de la propriété prédiquée et celle du terme sur lequel porte cette propriété et qui constitue son support d'ancrage situationnel. Etant donné un terme situé (détermination QNT), prédiquer une propriété consiste à opérer l'attribution de cette propriété au terme situé (détermination QLT) » (Franckel, Lebaud : 1990, p.218).

fonctionnement dense<sup>22</sup>. Par contraste, l'exemple (20) met directement en place une logique d'accomplissement, puisque l'état résultant (*violon accordé*) sert de repère au procès *accorder* :

(20) *Il a accordé son violon.*

L'emploi du verbe *finir* permet d'expliciter la validation du procès dans l'exemple (21) :

(21) *Il a fini d'accorder son violon*       $\Rightarrow$  *son violon est accordé*

On caractérisera ce cas de figure comme un fonctionnement discret du verbe *accorder*<sup>23</sup>. De fait, l'opposition entre dense et discret rejoint certaines distinctions aspectuelles pour lesquelles différents tests ont été développés dans la littérature consacrée à ce sujet<sup>24</sup>.

La faible acceptabilité de l'exemple (22) montre l'intérêt d'une telle distinction<sup>25</sup> :

(22) ? *L'ennemi a fini de nous accorder du répit.*

De même, l'emploi d'un circonstant introduit par *en* n'aura pas le même effet sur ces exemples :

(23) discret : *Le musicien a accordé son violon en dix minutes.*

(24) dense : \**L'ennemi nous a accordé du répit en dix minutes.*

En revanche, un circonstant introduit par *pendant* sera compatible avec ces deux exemples :

(25) discret : *Le musicien a accordé son violon pendant dix minutes.*

(26) dense : *L'ennemi nous a accordé du répit pendant dix minutes.*

Toutefois, l'interprétation du circonstant ne sera pas la même. L'exemple (25) suppose que le *violon* n'a pas été accordé ou que le procès a été interrompu avant d'arriver à son terme, alors que le *répit* dans (26) aura effectivement été accordé : il ne s'agit pas de décrire un procès inachevé.

Enfin, on pourra opposer aux modes de fonctionnement discret et dense du verbe *accorder* un mode de fonctionnement compact du verbe, tel qu'il peut être illustré par l'exemple (27) :

(27) compact : *Il accorde de l'importance à ce genre de détail*

Le fonctionnement compact se révèle incompatible avec les tests précédents :

(28) \**Il accorde de l'importance à ce genre de détail en une heure.*

(29) \**Il a fini d'accorder de l'importance à ce genre de détail.*

(30) ? *Il est en train d'accorder de l'importance à ce genre de détail.*<sup>26</sup>

Il est difficile de raisonner ici en termes de processus en cours ou d'accomplissement. Le fonctionnement compact doit en réalité être défini comme l'attribution d'une propriété qualitative (*être important*) à une entité qui en constitue le support (*ce genre de détail*). Dans le cas présent,

---

<sup>22</sup> « Lorsque la construction d'une occurrence à partir d'une unité lexicale X est compatible, sans l'impliquer, soit avec une délimitation QNT, soit avec une délimitation QLT, on dira que X est de type dense. Il n'engage pas par lui-même une articulation entre délimitation QNT/QLT, mais il est compatible avec ces deux modes de délimitation qui n'opéreront que par l'intermédiaire de marqueurs externes » (Franckel, Lebaud : 1990, p.220).

<sup>23</sup> Sur la distinction entre les fonctionnements *discret*, *dense* et *compact*, nous nous appuyons sur l'article de J.-J. Franckel, D. Paillard et S. de Vogüé (1989) qui a conduit à étendre cette distinction au domaine verbal.

<sup>24</sup> La distinction entre types de procès a été introduite par A. Kenny (1963, pp.120-130), et recoupe en partie la distinction introduite par Z. Vendler entre états, activités, accomplissements et achèvements (1967, pp.97-121).

<sup>25</sup> Par contraste, le recours au verbe *cesser* (ou au verbe *arrêter*) permettrait d'obtenir un énoncé plus acceptable.

<sup>26</sup> L'emploi de *être en train de* avec un fonctionnement compact est acceptable sous certaines conditions (contexte, intonation), mais prend alors une valeur d'incrédulité ou de désapprobation (Franckel : 1989, p.76-77).

le verbe *accorder* permet de mettre en relation cette prédication avec un repère de validation ou *repère valideur*<sup>27</sup>, qui se trouve ici explicité par le sujet syntaxique du verbe.

## 5. La construction de la complexité

Ces trois modes de fonctionnement n'épuisent pas la complexité du verbe *accorder*, mais ils permettent d'ordonner cette complexité selon des principes réguliers de variation. En particulier, ils pourront se combiner avec les différents modes de construction syntaxique du verbe.

Ainsi, l'exemple (20) que nous avons pris pour illustrer le mode de fonctionnement discret, se caractérise par une construction transitive (sens 1.), et n'exige pas de complément second :

(20) *Il a accordé son violon.*

Or, la construction ditransitive que présente le verbe *accorder* dans le domaine grammatical (sens 2.) peut également renvoyer à un mode de fonctionnement discret du verbe, comme le montre la possibilité d'employer *finir de* ou un complément introduit par *en* :

(31) *L'élève a fini d'accorder les adjectifs aux noms (dans l'exercice qu'il avait à faire).*

(32) *L'élève a accordé en dix minutes les adjectifs aux noms, puis il a rendu sa copie.*

De son côté, la construction ditransitive n'est pas limitée au fonctionnement discret, puisqu'elle se rencontre aussi dans le cas d'un fonctionnement dense du verbe, comme dans l'exemple (33) :

(33) *A la tombée du jour, lorsque ses douleurs lui accordaient quelque répit, il restait étendu sans mouvement, les yeux fermés, les bras derrière la tête (...)* [28]

Le mode de fonctionnement n'est donc pas directement tributaire des constructions syntaxiques, mais constitue un plan de variation susceptible d'interagir avec la syntaxe du verbe. Ainsi, cette variation est déterminante pour l'interprétation des compléments du verbe. Alors que le sujet syntaxique (C<sub>0</sub>)<sup>29</sup> correspondra à un Agent dans les exemples (20) ou (31), il n'en va pas de même dans (33) (*ses douleurs*). De même, si le complément d'objet (C<sub>1</sub>) renvoie à une entité qui subit un changement d'état dans l'exemple (20) (*son violon*), il n'y a pas de modification en jeu pour le *répit* (33) ou *l'importance accordée* (27). Enfin, l'interprétation du complément second (C<sub>2</sub>) varie également, puisqu'il renverra dans l'exemple (33) au bénéficiaire *du répit*, dans (31) au repère qualitatif de l'accord<sup>30</sup>, et dans (27) au support de la prédication (*ce genre de détail*).

L'intrication des différents marqueurs présents dans l'énoncé est donc plus profonde qu'il n'y paraît. C'est notamment le cas pour le fonctionnement prédicatif du C<sub>1</sub>, que nous avons associé au fonctionnement dense du verbe. En effet, ce fonctionnement prédicatif concerne aussi le fonctionnement compact du verbe, que nous pouvons illustrer ici par l'exemple (34) :

<sup>27</sup> Pour la définition des termes de *support* et de *repère valideur*, voir De Vogüé (1988).

<sup>28</sup> *Les Cités charnelles*, Zoé Oldenbourg, 1961, Paris, Gallimard, pp.619-620, Frantext R550.

<sup>29</sup> Nous utiliserons la convention d'écriture proposée par Culioli (1999a, p.26) en notant au moyen d'indices l'ordre d'apparition des compléments du verbe. Nous noterons ainsi par C<sub>0</sub> le sujet syntaxique (complément de rang zéro), par C<sub>1</sub> le complément d'objet direct, et par C<sub>2</sub> le complément d'objet indirect ou complément second.

<sup>30</sup> En effet, le repère de l'accord (la "cible") correspond aux propriétés qualitatives caractérisant *les noms* : singulier ou pluriel ; masculin ou féminin. Le C<sub>1</sub> (*adjectifs*) renvoie à l'élément qui varie et doit s'y conformer.

(34) *le souvenir des organisations de jeunes caporalisés (...) était encore cuisant, on comprendra l'importance que nous pouvions accorder à cette notion de liberté.* <sup>[31]</sup>

La nature prédicative<sup>32</sup> du nom *importance* peut être mise en évidence par des paraphrases :

(34') *cette notion de liberté était importante pour nous*

(34'') *cette notion de liberté nous importait (beaucoup)*

Ce prédicat requiert toutefois comme arguments les autres compléments du verbe (C<sub>0</sub> et C<sub>2</sub>), alors que les prédicats *fumer*, *jouer* ou *dormir*, que nous avons précédemment évoqués, ne nécessitent que le C<sub>2</sub> pour être interprétés :

(35) *Le bourreau a accordé une cigarette au condamné à mort*

(35') *Le condamné à mort a pu fumer une cigarette*

A la suite de D. Paillard (2000) et S. de Vogüé (2004), nous proposons d'identifier ce plan de variation<sup>33</sup> en termes de modes de contextualisation<sup>34</sup>, selon l'imbrication des scénarios propres aux différents marqueurs mis en relation dans l'énoncé. Le degré d'autonomie de chaque unité lexicale est alors lié à la possibilité d'en interpréter les propriétés indépendamment des autres unités lexicales et des constructions syntaxiques qui constituent la trame de l'énoncé.

Par exemple, le nom *importance* ne reçoit d'interprétation que si l'on définit au préalable (ou au sein de l'énoncé) l'entité dont est prédiquée cette propriété, et le point de vue qui sert de repère valideur à cette prédication. Par contraste, le nom *cigarette* suffit à définir un certain type d'entité (discrète), mais cette dernière n'intègre le scénario d'*accorder* qu'à partir d'une relation prédicative (de type *fumer*), qui requiert à son tour d'identifier une entité qui en soit le localisateur (*fumeur*).

Ce degré d'intrication peut varier pour un même mode de fonctionnement. Par opposition à l'exemple (34) qui implique une forme d'appréciation, l'exemple (36) procède d'une logique de catégorisation, pour laquelle seule l'entité définie par le C<sub>2</sub> est normalement requise :

(36) *Et cependant, nous l'avons vu, il est bien difficile de ne pas accorder un caractère objectif à l'onde de la mécanique ondulatoire.* <sup>[35]</sup>

A la différence du nom *importance* (cf. *importer à quelqu'un*), cette propriété (*caractère objectif*) ne requiert pas par elle-même la spécification d'un point de vue valideur :

(36') *L'onde de la mécanique ondulatoire a un caractère objectif.*

---

<sup>31</sup> *La Révolution silencieuse*, Michel Debatisse, 1963, Paris, Calmann-Levy, pp.135-136, Frantext P769.

<sup>32</sup> Sur l'application de la notion de prédicat aux noms, voir aussi M. Gross (1981), G. Gross & R. Vivès (1986).

<sup>33</sup> Les modes de contextualisation constituent donc un troisième plan de variation, à côté des modes de fonctionnement (discret, dense, compact) et des modes de construction syntaxique (*répertoire syntaxique* du verbe). Une des questions qui nous semblent essentielles est de savoir dans quelle mesure la distinction entre différents modes de contextualisation permettrait d'assurer l'articulation entre les deux autres plans de variation.

<sup>34</sup> Ces modes de contextualisation sont l'ajout, le nouage et la greffe. L'ajout correspond au plus faible niveau d'intrication entre le scénario du verbe et celui du complément. De son côté, le nouage est défini par un frayage entre les scénarios propres à chaque unité considérée, de sorte que ces scénarios se trouvent articulés l'un à l'autre. La greffe correspond à un cas intermédiaire, impliquant une interaction partielle entre les deux scénarios.

<sup>35</sup> *Les Cités charnelles*, Zoé Oldenbourg, 1961, Paris, Gallimard, pp.619-620, Frantext R550.

Considérons de même le fonctionnement dense qui se trouvait illustré par l'exemple (35). Le C<sub>0</sub> (*le bourreau*) détermine ce qui conditionne la possibilité d'une occurrence de procès, mais n'y fait pas obstacle pour une période de temps qui s'avère compatible avec ce type d'occurrence.

Avec un nom prédicatif comme *danse* dans l'exemple (37), il ne s'agit plus de définir ces circonstances, mais de définir un mode d'interaction ou de relation continue<sup>36</sup> entre les entités auxquelles renvoient le C<sub>0</sub> et le C<sub>2</sub> du verbe (*ils danseront ensemble la prochaine danse*) :

(37) *Pardon, mademoiselle, vous m'accorderez bien la prochaine danse ?* [37]

Nous obtenons ainsi les prémisses d'une combinatoire, associant la complexité sémantique du verbe à ses plans de variation. Leur articulation permettrait d'étudier les conditions d'interprétation de l'énoncé, et de mieux cerner le rôle que pourrait y jouer le verbe *accorder*. La notion de complexité reçoit alors une définition positive, puisqu'il s'agit d'une complexité construite.

## 6. L'interaction de la syntaxe et de la sémantique

L'enchaînement des relations prédicatives constitue un cas de figure propice à l'analyse des modes de contextualisation. Il resterait à approfondir et à articuler cette distinction à la question du temps, de l'aspect et de la modalité. En effet, la distinction entre les modes de fonctionnement compact et dense reste valide dans les exemples (34) à (37) : soit il s'agit de prédiquer certaines propriétés (*importance, caractère*), soit il s'agit de définir les conditions qui permettent de valider par avance une occurrence de procès (*fumer, danser*). Toutefois, il serait illusoire de reporter cette distinction sur les seules propriétés du nom employé comme C<sub>1</sub> du verbe, et c'est pourquoi nous proposons pour finir d'envisager les cas où *accorder* se construit directement avec un infinitif.

D'une certaine façon, cette configuration syntaxique confirme la nécessité de distinguer entre différents modes de fonctionnement, et d'analyser l'interaction entre la syntaxe et la sémantique.

Ainsi que nous l'avons vu, cette construction est caractéristique d'un fonctionnement dense :

(38) *La providence m'a accordé de réaliser les idées de mon frère.* [38]

Le verbe a ici une valeur déontique, et on peut lui substituer un synonyme tel que *permettre* :

(38') *La providence m'a permis de réaliser les idées de mon frère.*

Or, le verbe *accorder* ne conserve pas cette valeur dans l'exemple (39) :

(39) *Si on ne peut leur accorder d'avoir réalisé toutes leurs ambitions, de telles tentatives ont eu cependant le mérite d'aboutir à d'utiles confrontations.* [39]

Il s'agit alors d'un fonctionnement compact, qui rend inacceptable une forme progressive<sup>40</sup> :

---

<sup>36</sup> Cette interaction entre le scénario du verbe *accorder* et le fonctionnement prédicatif du nom *danse* ne suffit pas selon nous à définir ce cas de figure comme une construction à verbe support (Gross : 1989, pp.171-172). Le nombre d'actants est certes le même que pour le verbe simple correspondant au radical du nom, mais le verbe *accorder* suppose une évaluation préalable et une forme de décision qui font défaut dans le cas du verbe simple.

<sup>37</sup> *Des bateaux dans la nuit*, Philippe Labro, 1982, Paris, Gallimard, pp.212-213, Frantext S313.

<sup>38</sup> *Moniteur belge, Journal officiel*, 1869, p.2208.

<sup>39</sup> *Traité de sociologie*, Georges Gurvitch, 1968, Paris, PUF, pp.441-442, Frantext P339.

<sup>40</sup> En revanche, cette construction est compatible avec l'exemple (38), même si l'énoncé qui en résulte manque un peu d'élégance : "*La providence est en train de m'accorder de réaliser les idées de mon frère*".

(39') \**Si on ne peut être en train de leur accorder d'avoir réalisé toutes leurs ambitions...*

L'emploi du verbe *accorder* dans (39) relève de l'appréciation des qualités et accomplissements qui appartiennent en propre à l'entité dénotée par le C<sub>2</sub>. Il ne s'agit plus d'octroyer une permission, mais d'attribuer des mérites, ce que rappelle le nom *mérite* présent dans la suite de l'énoncé. Les noms *possibilité* et *mérite* pourraient d'ailleurs s'employer ici devant l'infinitif :

(38'') *La providence m'a accordé la possibilité de réaliser les idées de mon frère.*

(39'') *Si on ne peut leur accorder le mérite d'avoir réalisé toutes leurs ambitions...*

Or, en l'absence de tels noms, la différence essentielle tient à l'emploi d'une forme composée (perfective) du verbe *réaliser* dans l'exemple (39). Cette forme indique le caractère accompli du procès *réaliser*. L'ancrage temporel et quantitatif du procès est acquis, et le verbe *accorder* ne peut plus alors opérer que sur un plan qualitatif, ce qui engage une logique d'appréciation.

En revanche, avec un infinitif simple (38), c'est l'ancrage du procès qui se trouve lui-même mis en question. Le fonctionnement dense du verbe *accorder*<sup>41</sup> contribue alors à définir les conditions de localisation et de validation de cette occurrence de procès sur un plan modal et temporel.

Comme le montrent ces exemples, les constructions syntaxiques s'organisent elles-mêmes selon certaines distinctions fondamentales, entre l'accompli et l'inaccompli, entre le quantitatif et le qualitatif, entre l'ancrage d'un procès et ses conditions de validation. Les différents plans de variation procèdent donc d'une même perspective, qui se trouve elle-même définie par les conditions d'interprétation des énoncés, et notamment par les marques d'aspect et de temps.

## Conclusion

Les résultats obtenus nous incitent à penser que la complexité ne constitue pas un obstacle à l'analyse, mais constitue au contraire une invitation à la recherche de nouvelles hypothèses. En effet, la complexité n'exclut pas la cohérence. Pour conserver une valeur heuristique, la notion de complexité ne doit donc pas être comprise comme un synonyme de confusion ou comme le résultat imprévisible de régularités incommensurables ou hétéronomiques, mais comme une forme d'harmonie qui se construit, et dont la dynamique même est pour nous synonyme de complexité.

L'hypothèse selon laquelle la polysémie verbale est structurée par différents plans de variation s'est ainsi trouvée confirmée par l'analyse du verbe *accorder*. De plus, les analyses que nous avons développées à cette occasion pourraient elles-mêmes être généralisées à d'autres verbes ou à d'autres configurations. Toutefois, l'essentiel est de prendre chaque fois la mesure de ce qui constitue la singularité du verbe étudié, afin de pouvoir définir les paramètres qui ont une incidence sur son interprétation et sur ses conditions de fonctionnement dans l'énoncé.

---

<sup>41</sup> Avec un infinitif qui s'interprète lui-même selon un mode de fonctionnement dense, la forme imperfective est plus facilement interprétable (*on lui accorde de marcher dans la cour une heure par jour*) [autorisation] que la forme auxiliée (?*on lui accorde d'avoir marché dans le jardin*), sauf si la localisation d'une occurrence de procès constitue en elle-même un accomplissement (*on lui accorde d'avoir marché sur la Lune*) [mérite].

A cet égard, il apparaît que les verbes polysémiques constituent un terrain propice pour l'analyse des relations existant entre la syntaxe et la sémantique<sup>42</sup>. D'une certaine façon, l'étude de ces verbes pourrait apporter des éléments de réponse pour l'articulation entre ces deux domaines, et ainsi contribuer à mieux comprendre les niveaux de complexité inhérents au langage humain.

### Références bibliographiques

- CADIOT, Pierre, (1991), « *A la hache ou avec la hache ? Représentation mentale, expérience située et donation du référent* », *Langue française*, 91, 7-23.
- CHUQUET, Jean, (1986), *TO et l'infinitif anglais : détermination et opérations énonciatives*, Gap, Ophrys.
- CULIOLI, Antoine, (1990/1999), *Pour une linguistique de l'énonciation*, publié en trois tomes. *Tome 1 : Opérations et représentations* (1990) ; *Tome 2 : Formalisation et opérations de repérage* (1999a) ; *Tome 3 : Domaine notionnel* (1999b), Gap / Paris, Ophrys.
- CULIOLI, Antoine, (1992), « Ouverture », in *La théorie d'Antoine Culioli, Ouvertures et incidences*, Gap / Paris, Ophrys, pp.3-15.
- CULIOLI, Antoine, (2002), *Variations sur la linguistique*, Entretiens avec Frédéric Fau, Préface et notes de Michel Viel, Paris, Klincksieck.
- DE VOGÜÉ, Sarah, (1988), « Référence et prédication », in J.-C. Milner (dir.), *Recherches nouvelles sur le langage*, numéro spécial "Cahiers Jussieu", LLF, Université Paris 7, pp.108-138.
- DE VOGÜÉ, Sarah, (2004), « Syntaxe, référence et identité du verbe *filer* », *LINX*, 50, 135-167.
- DUBOIS, Jean, DUBOIS-CHARLIER, Françoise, (1997), *Les Verbes français*, Larousse-Bordas.
- FRANCKEL, Jean-Jacques, (1989), *Etude de quelques marqueurs aspectuels du français*, Genève / Paris, Librairie Droz.
- FRANCKEL, Jean-Jacques, LEBAUD, Daniel, (1990), *Les figures du sujet, A propos des verbes de perception, sentiment, connaissance*, HDL, Gap, Ophrys.
- FRANCKEL, Jean-Jacques, LEBAUD, Daniel, (1992), « Lexique et opérations. Le lit de l'arbitraire », in *La théorie d'Antoine Culioli, Ouvertures et incidences*, Gap / Paris, Ophrys, pp.89-106.
- FRANCKEL, Jean-Jacques, PAILLARD, Denis, DE VOGÜÉ, Sarah, (1989), « Extension de la distinction *discret, dense, compact* au domaine verbal », in J. David & G. Kleiber (eds.), *Termes massifs et termes comptables*, Université de Metz, Centre d'Analyse Syntaxique / Klincksieck, pp.239-247.
- FRANÇOIS, Jacques, (2007), *Pour une cartographie de la polysémie verbale*, Leuven / Paris, Peeters.
- FRANÇOIS, Jacques, (2008), « Polysémie et polytaxie verbales entre synchronie et diachronie », in J. Durand, B. Habert, B. Laks (eds.), *Actes du CMLF 2008*, pp.2219-2239.
- FRANÇOIS, Jacques, LE PESANT, Denis, LEEMAN, Danielle, (2007), « Présentation de la classification des *Verbes français* de Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier », *Langue française*, 153, 3-19.
- GROSS, Gaston, (1989), *Les constructions converses du français*, Genève / Paris, Librairie Droz.
- GROSS, Gaston, VIVES, Robert, (1986), « Les constructions nominales et l'élaboration d'un lexique-grammaire », *Langue française*, 69, 5-27.
- GROSS, Maurice, (1981), « Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique », *Langages*, 63, 7-52.
- KENNY, Anthony, [1963] (1994), *Action, Emotion and Will*, Bristol, Thoemmes Press.

---

<sup>42</sup> Dans la perspective de Culioli, l'articulation de ces domaines ne peut pas se faire sous forme modulaire, dans la mesure où il convient de ne pas poser de séparation de principe entre la syntaxe et la sémantique (2002, p.39).

- MANGUIN, Jean-Luc, FRANÇOIS, Jacques (coordinateurs) (2004), *Le dictionnaire électronique des synonymes du Crisco. Un mode d'emploi à trois niveaux*, Cahiers du Crisco n°17.
- PAILLARD, Denis, (2000), « A propos des verbes "polysémiques" : identité sémantique et principes de variation », *Syntaxe & sémantique - 2 -*, Presses Universitaires de Caen, pp.99-120.
- PLANCHON, Philippe, (2013), *Etude de l'identité lexicale et de la variation sémantique des verbes accorder, donner et perdre en français contemporain*. Thèse de doctorat en linguistique soutenue à l'Université de Poitiers.
- PLANCHON, Philippe, (2014), « Examen critique de quelques arguments avancés en faveur de l'hypothèse de la valeur première. L'exemple du verbe *donner* », in F. Neveu *et al.* (éds), *Actes du 4<sup>ème</sup> Congrès Mondial de Linguistique Française*, Institut de Linguistique Française, EDP Sciences, SHS Web of Conferences. Publié en ligne : <http://dx.doi.org/10.1051/shsconf/20140801357>
- POUX, Sabine, VICTORRI, Bernard, (1998), « Construction d'espaces sémantiques à l'aide de dictionnaires informatisés de synonymes », *Traitement Automatique des Langues*, 39:1, 161-182.
- VENDLER, Zeno, (1967), *Linguistics in philosophy*, Ithaca / New York, Cornell University Press.
- WILLEMS, Dominique, (2002), « Classes et relations verbales. A la recherche d'une typologie intégrée » in J. Chuquet & M. Paillard (dir.), *Morphosyntaxe du lexique 1, Catégorisation et mise en discours*, Travaux linguistiques du Cerlico 15, Presses Universitaires de Rennes, pp.285-301.